



Délai référendaire: 7 avril 2018 (1^{er} jour ouvrable: 9 avril 2018)

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord-cadre entre la Suisse et la France sur la coopération sanitaire transfrontalière et de son protocole d'application

du 15 décembre 2017

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017²,
arrête:*

Art. 1

¹ L'accord-cadre du 27 septembre 2016 sur la coopération sanitaire transfrontalière entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française³ et son protocole d'application⁴ sont approuvés.

² Le Conseil fédéral est habilité à les ratifier.

³ Il est autorisé à approuver les modifications ultérieures du protocole d'application.

1 RS 101
2 FF 2017 3753
3 FF 2017 3787
4 FF 2017 3795

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des Etats, 15 décembre 2017

La présidente: Karin Keller-Sutter

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 15 décembre 2017

Le président: Dominique de Buman

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 28 décembre 2017⁵

Délai référendaire: 7 avril 2018

⁵ FF **2017** 7499